



Refus de crédit permanent suite à une proposition de carte 4 etoi

Par **clodo3go**, le **09/03/2009** à **12:00**

bonjour,

début mars 2009 la sociéré COFIDIS m'a adressé un prospectus publicitaire pour l'obtention d'une carte 4 étoiles auprès des 3 SUISSSES dont je suis client depuis plus de 20 ans.

Alléché par le cadeau (un nlecteur DVD) j'ai demandé l'ouverture d'un crédit permanent. La semaine dernière 3 SUISSSES m'informe par téléphone que ma demande carte est refusé par COFIDIS. Comme 2 ans auparavant je m'étais trouvé confronter à la même situation toujours avec COFIDIS et n'étant ni fiché aux fichiers d'incidents de crédit et de chèques et bénéficiant de revenus confortables, j'ai décidé cematin de contacter COFIDIS pour connaître le motif de leur refus.

On m'a alors existé qu'il existait un contentieux intervenu en 2004 pour 46 € que j'avais il est vrai contesté estimant le coût du crédit abusif et du finalement rembourser puisqu'il me menaçait d'inscription au fichier des inc idents de crédit.

Ce constat appelle 2 questions :

- 1) COFIDIS a t il le droit de me "ficher" ainsi "localement" La loi ne l'oblige t elle pas à effacer , après un laps de temps, cet incident, d'autant plus très minime
- 2) s'il ne veule plus m'accorder de crédit, pour le motif évoqué, on t il le droit de m'adresser régulièrement leur mainling pour m'inviter à souscrire un crédit ? et si non quels sont mes

actions judiciaires possibles s'il continue à m'adresser leur publicité ?

Merci pour vos précisions